

## Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de LILLE

### FORMATION MESURES TRANSITOIRES DE 4 HEURES FORMATION COMPLEMENTAIRE A LA REALISATION DES ACTES ET ACTIVITES MENTIONNES A L'ARTICLE R.4311-11-1 DU CODE DE SANTE PUBLIQUE PAR LES INFIRMIERS DIPLÔMES D'ETAT

#### **Objectif global**

Permettre à l'infirmier diplômé d'Etat d'obtenir une autorisation définitive pour réaliser l'ensemble des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du Code de Santé Publique.

#### Références

- Décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024 relatif aux conditions de réalisation en bloc opératoire des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat
- Arrêté du 20 janvier 2025 fixant la liste des pièces composant le dossier de demande d'autorisation d'exercice en bloc opératoire des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat
- Arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat.

#### Méthodes pédagogiques

Classe virtuelle

#### Intervenants

• IBODE formateurs à l'école d'infirmiers de bloc opératoire

#### Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction

#### Pré-requis

Etre titulaire du diplôme d'Etat Infirmier, de l'attestation d'autorisation définitive délivrée en application du décret n°2019-678 du 28 juin 2019, et du récépissé de la demande d'autorisation temporaire en application de l'article 3 du décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024,

### Engagement de l'école

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toutes questions, y compris l'accessibilité, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse mail suivante : <u>LMeteyer@santelys.fr</u>

#### Informations pratiques

**Durée**: 4 heures en classe virtuelle

Dates:

<u>Session 1</u>: mercredi 28 janvier 2026<u>Session 2</u>: mercredi 18 mars 2026<u>Session 3</u>: mercredi 24 juin 2026

<u>Session 4</u>: mercredi 16 septembre 2026 <u>Session 5</u>: mercredi 18 novembre 2026

Tarif par personne: 350 €

Horaires: 8h30-12h30

Lieu: Ecole d'IBODE

Bâtiment MF COLLIERE 351 rue Ambroise PARE

59120 LOOS

Capacité d'accueil : 20 à 30 personnes

**Bénéficiaires :** Infirmiers diplômés d'Etat titulaires de l'autorisation temporaire mentionnée à l'Article 5 du Décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024.

#### Validation de la formation :

Attestation de suivi de la formation complémentaire

#### Inscriptions:

Par mail:

<u>LMeteyer@santelys.fr</u> <u>HParaiso@santelys.fr</u>

#### Par courrier:

Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire - 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Renseignements complémentaires : 03 20 16 03 68

**Clôture des inscriptions** : 2 semaines avant la date de formation

**Taux de satisfaction 2025 : 86%** (86% des personnes interrogées ont donné une note supérieure ou égale à 7/10)



# Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de LILLE

## Contenu de la formation

Défini dans l'Arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation de certains actes et activités mentionnés à l'article R.4311-11-1 du Code de Santé Publique par les infirmiers diplômés d'Etat – Annexe 1

Titre	Contenu	Durée
Sensibilisation à la gestion des risques liés à la mise en œuvre et à la réalisation des actes et activités visés, notamment dans le cadre de l'assistance de chirurgie	Au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord concernée : Risques liés aux différentes techniques de : - l'installation chirurgicale du patient ; - la mise en place et la fixation des drains sus-aponévrotiques ; - la fermeture sous-cutanée et cutanée ; - la fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité.	4 heures



# Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de LILLE

## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION MESURES TRANSITOIRES DE 4 HEURES

Ecole d infirmiers de bloc operatoire - 351 rue Ambroise Pare – 39120 LOOS		
DATE:  Session 1: mercredi 28 janvier 2026  Session 2: mercredi 18 mars 2026  Session 3: mercredi 24 juin 2026  Session 4: mercredi 16 septembre 2026  Session 5: mercredi 18 novembre 2026  □		
AMPLITUDE HORAIRE: De 8h30 à 12h30		
PARTICIPANT :  NOM DE NAISSANCE – PRÉNOM :  NOM MARITAL :		
ADRESSE MAIL (obligatoire):		
<ul> <li>DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION – Aucune réservation possible</li> <li>Copie du Diplôme d'État d'infirmier;</li> <li>Copie de l'attestation d'autorisation définitive délivrée par la DREETS en application de décret n°2019-67 du 28 juin 2019;</li> <li>Copie de l'attestation d'autorisation temporaire en application de l'article 3 du décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024,</li> <li>Justificatif d'inscription à l'ordre national des infirmiers;</li> <li>Copie de la carte d'identité</li> </ul>		
<b>COUT</b> : 350 € net de taxe (TROIS CENT CINQUANTE EUROS NET DE TAXE) – REPAS NON COMPRIS		
PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT - Joindre un justificatif de prise en charge		
1) L'établissement : OUI  NON  Nom de la personne à contacter :		
2) Le participant : OUI   NON		
Nom établissement :		
ADRESSE DE FACTURATION (si différente établissement) :		
Fait à : le :		

Signature